



DeepL

Abonnez-vous à DeepL Pro pour traduire des fichiers plus volumineux.
Visitez www.DeepL.com/pro pour en savoir plus.

(1) AIRBUS HELICOPTERS

- et -

(2) CONTRAT DE

CONTRAT DE SERVICES

TABLE DES MATIÈRES

1.	DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION	2
2.	CHAMP D'APPLICATION DU CONTRAT	4
3.	SERVICES DE LA PLATEFORME	4
4.	SERVICES SUPPLÉMENTAIRES	7
5.	OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR	7
6.	FRAIS ET PAIEMENTS	9
7.	DURÉE - RÉSILIATION	10
8.	DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - LICENCE	10
9.	RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS	11
10.	CONTRÔLE DES EXPORTATIONS	11
11.	DÉCLARATIONS ET GARANTIES	11
12.	RESPONSABILITÉ - INDEMNISATION	12
13.	CONFIDENTIALITÉ	13
14.	PROTECTION DES DONNÉES	14
15.	CESSION - SOUS-TRAITANCE	14
16.	AVIS	14
17.	INDEMNITÉ DE DÉPART	14
18.	SURVIE	14
19.	RENONCIATION ET RECOURS CUMULATIFS	14
20.	INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD	15
21.	LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE	15
	ANNEXE 1 : ÉNONCÉ DES TRAVAUX	17
	ANNEXE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PLATEFORME	18
	ANNEXE 3 : POLITIQUE DE CONFORMITÉ DU GROUPE AIRBUS	21

LE PRÉSENT ACCORD est conclu

ENTRE :

- (1) **AIRBUS HELICOPTERS**, société dûment constituée en vertu des lois françaises et dont le siège social est situé à **l'Aéroport International de Marseille-Provence – 13725 Marignane Cedex – France** et immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro **B 352 383 715** représentée par Mme Carine Guillemin, en sa qualité de **Directrice du Centre de soutien logistique** dûment habilitée aux fins des présentes (« **OPÉRATEUR DE PLATEFORME** ») ; et
- (2) LE **VENDEUR**, société constituée en vertu des lois de [...], dont le siège social est situé à [...], identifiée sous le numéro [...], représentée par [...], en sa qualité de [...], dûment habilitée aux fins des présentes (« **VENDEUR** »).

Le VENDEUR et l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME sont ci-après dénommés individuellement « **Partie** » et collectivement « **Parties** ».

CONTEXTE :

- A PLATFORM OPERATOR a développé une place de marché qui permet aux fournisseurs de proposer des produits aux clients, tels que définis dans les présentes (la « **Plateforme** »).
- B Le VENDEUR est spécialisé dans la fabrication et/ou la transformation et/ou la distribution de Produits, tels que définis ci-après.
- C Le VENDEUR souhaite bénéficier des services proposés par l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME afin d'atteindre un nombre important de Clients via la Plateforme.
- D Les parties ont convenu de définir dans le présent accord les conditions générales selon lesquelles PLATFORM OPERATOR autorisera le VENDEUR à commercialiser les Produits via la Plateforme en son nom et pour son compte.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION DE L'

- 1.1 Les définitions et les règles d'interprétation du présent article s'appliquent au présent Contrat.

Les « **Services supplémentaires** » désignent tout service qui n'est pas, en tout ou en partie, un Service, qui peut être acheté par le VENDEUR sous réserve d'un accord spécifique entre les Parties et qui sera officialisé par un avenant au présent Contrat.

Le terme « **Contrat** » désigne l'ensemble du présent contrat et ses annexes.

Le terme « **Affilié** » désigne toute entité qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec l'une ou l'autre des Parties.

« **Législation applicable en matière de protection des données** » désigne le règlement européen 2016/679 relatif au traitement des données à caractère personnel à compter de sa date d'application, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, et toute réglementation relative au traitement des données à caractère personnel applicable pendant la durée du présent Contrat.

« Date d'entrée en vigueur » désigne la date de signature du contrat.

« Client » désigne toute société, personne physique, administration ou entité qui détient ou va détenir la propriété légale ou l'usage légal d'un hélicoptère, ou qui a acquis légalement des droits d'assistance à la clientèle par cession ou par d'autres moyens, ou qui effectue des activités de maintenance sur des hélicoptères.

Le terme « **contrôle** » a le sens qui lui est attribué à l'article L. 233-3 du Code de commerce français.

« Responsable du traitement » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, l'agence ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel.

Le « **sous-traitant** » désigne l'entité agissant pour le compte du responsable du traitement.

Le terme « **hélicoptère** » désigne tous les hélicoptères actuels et futurs fabriqués en tout ou partie par Airbus Helicopters.

Le terme « **propriété intellectuelle** » désigne tout brevet, *droit d'auteur*, droit de conception enregistré ou non, marque déposée, savoir-faire et secret commercial ou toute autre propriété industrielle ou intellectuelle.

Les « **données à caractère personnel** » désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (« **personne concernée** ») ; une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Violation des données à caractère personnel** » désigne une violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès accidentel ou illégal à des données à caractère personnel transmises, stockées ou traitées d'une autre manière.

Les « **Conditions d'utilisation de la plateforme** » désignent les conditions d'utilisation régissant l'accès et l'utilisation de la plateforme, telles que définies dans l'ANNEXE 2 :

« **Informations sur les produits** » a la signification indiquée à l'article 5.3 et dans l'énoncé des travaux.

Le terme « **traitement** » désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées, à l'aide de procédés automatisés ou non, appliquées aux données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement, la combinaison, le verrouillage, l'effacement ou la destruction des données à caractère personnel.

Le terme « **Produits** » désigne les produits spécifiés dans le cahier des charges (partie 2).

Le terme « **Services** » désigne les services décrits à l'article 3.

Le terme « **cahier des charges** » désigne le cahier des charges en deux parties joint en

ANNEXE 1 :

« **Transfert de données à caractère personnel** » désigne le traitement, le transfert physique ou l'accès à distance à des données à caractère personnel provenant d'entités établies en dehors de l'Espace économique européen (EEE).

1.2 Dans le présent accord, sauf indication contraire du contexte :

- 1.2.1 les mots au pluriel incluent le singulier et vice versa ;
- 1.2.2 les termes « **en particulier** », « **y compris** », « **notamment** » et « **en particulier** » doivent être interprétés comme s'ils étaient suivis de l'expression « **mais sans s'y limiter** », et les mots « **des présentes** », « **dans les présentes** » et autres termes similaires doivent être interprétés comme des références à l'accord dans son ensemble et non limités au titre ou sous-titre particulier dans lequel la référence apparaît ;
- 1.2.3 le terme « **ou** » doit être interprété comme n'étant pas exclusif ;
- 1.2.4 toute référence à un article doit être interprétée comme une référence aux articles du présent accord ;
- 1.2.5 les titres des articles et des annexes sont uniquement destinés à faciliter la consultation et n'ont aucune incidence sur l'interprétation du présent accord ; et
- 1.2.6 toute référence au présent accord ou à tout autre accord ou document doit être interprétée comme faisant référence au présent accord ou, selon le cas, à cet autre accord ou document tel que modifié, complété ou renouvelé.

2. CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD D'

- 2.1 Le Contrat définit les conditions dans lesquelles l'**OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME** référencera et affichera les Produits via la Plateforme et fournira les Services. Le **VENDEUR** conclura des contrats de vente directement avec les Clients via la Plateforme, en fonction des Catégories de Produits et des Territoires.
- 2.2 Aucune disposition du Contrat ne saurait être interprétée comme donnant à l'une des Parties le pouvoir de diriger ou de contrôler les activités de l'autre Partie, ni comme constituant les Parties en participants à une entreprise commune ou créant une subordination entre les Parties. L'**OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME** n'aura aucune responsabilité *vis-à-vis* du **VENDEUR** et/ou de tout tiers pour les activités menées par le **VENDEUR**.
- 2.3 Le Contrat n'implique aucun engagement d'exclusivité de la part de l'**OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME** *vis-à-vis* du **VENDEUR** en ce qui concerne la Plateforme. L'**OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME** peut proposer des produits et services concurrents provenant d'autres vendeurs ou prestataires de services via la Plateforme.
- 2.4 En cas de conflit entre une disposition du corps du Contrat et le Cahier des charges, le corps du Contrat prévaudra sur le Cahier des charges.

3. SERVICES D' S DE LA PLATEFORME

3.1 Référencement des fournisseurs

- 3.1.1 L'**OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME** est responsable de la sélection du **FOURNISSEUR** et des produits sur la base de critères de sélection objectifs et non discriminatoires.
- 3.1.2 Nonobstant ce qui précède, aucune disposition du présent Contrat ne saurait être interprétée comme créant une relation exclusive entre les Parties.
- 3.1.3 Les contrats conclus entre les Clients et le **VENDEUR** via la Plateforme sont indépendants de tout autre contrat conclu en dehors du cadre de la Plateforme et ne peuvent affecter les conditions de ces contrats.

3.2 *Accès à la Plateforme pour proposer des Produits*

- 3.2.1 La Plateforme permet au VENDEUR de proposer les Produits aux Clients et de conclure directement des contrats de vente et/ou de service avec les clients via la Plateforme.
- 3.2.2 Les offres, y compris leur contenu, leur description, leurs prix et leurs conditions d'exécution, sont déterminées et établies uniquement par le VENDEUR.
- 3.2.3 Le VENDEUR est entièrement et, entre l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME et le VENDEUR, le VENDEUR est la seule partie responsable des offres de Produits mises à disposition via la Plateforme.
- 3.2.4 Pour éviter toute ambiguïté, l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME est considéré comme l'hébergeur des offres de Produits, au sens de la directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (et de toute législation nationale applicable mettant en œuvre ladite directive).

3.3 *Référencement des offres de Produits via la Plateforme - Recherches des clients*

Lorsqu'un client lance une recherche de produit à l'aide de l'outil de recherche de la Plateforme, les produits qui apparaissent à l'issue de la recherche sont classés selon les critères pertinents suivants :

- Score de pertinence de la recherche de produit (désignation, code OTAN, description)
 - o Pondération de la désignation (c'est-à-dire MPN, référence alternative) : 500
 - o Pondération du code (c'est-à-dire code des consommables, code OTAN) : 200
 - o Pondération de la description (c'est-à-dire description courte ou résumé) : 7
- Augmentation du prix et disponibilité du produit en cas de correspondance exacte

3.4 *Outil de vente croisée*

La Plateforme utilise un outil analytique pour suggérer des produits aux Clients qui accèdent à la Plateforme. Cette approche analytique repose sur l'analyse des comportements de recherche et d'achat des Clients via la Plateforme afin de suggérer des produits adaptés/compatibles et de faciliter les recherches et la navigation des Clients sur la Plateforme. Le VENDEUR reconnaît et accepte par les présentes que la configuration et l'utilisation de l'outil analytique relèvent de la seule responsabilité de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME en sa qualité d'opérateur de la Plateforme.

Nonobstant ce qui précède, la Plateforme propose au VENDEUR, lors de la création de la fiche Produit dans les conditions définies à l'article 5.3, de mentionner le ou les Produits - sous réserve de leur conformité avec les termes du Contrat et de leur référencement conforme dans le catalogue du VENDEUR dans les conditions définies à l'article 5.3 - qu'il souhaite mettre en avant et suggérer aux Clients lorsqu'ils se rendent sur la page Produit accessible via la Plateforme.

LE VENDEUR reconnaît expressément que ces fonctionnalités de la Plateforme détaillées dans les présentes ne constituent en aucun cas un engagement de la part de L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME, à quelque titre que ce soit, d'augmenter ou d'atteindre les objectifs de vente desdits Produits par LES VENDEURS.

3.5 *Gestion des messages d'assistance (disponible ultérieurement)*

La Plateforme permet au VENDEUR d'échanger directement avec les Clients via la Plateforme grâce à une interface de messagerie.

Les Clients peuvent contacter directement le VENDEUR en utilisant l'outil de demande de devis (voir article 5.4) dans le cadre d'une commande.

Le VENDEUR s'engage à répondre aux demandes des Clients dans les conditions et dans les délais fixés dans le cahier des charges joint à l'ANNEXE 1 :

3.6 *Rapports*

Un tableau de bord accessible via la Plateforme est disponible pour chaque VENDEUR. Le tableau de bord comprend des rapports et des statistiques basés sur les performances du VENDEUR et liés à trois

(3) catégories d'indicateurs :

- Taux (taux d'acceptation, taux d'incident, taux de remboursement, taux de refus et de refus automatique)
- Délai (délai d'acceptation ; délai d'expédition ; délai de réponse) en heures
- Ventes (total des commandes ; chiffre d'affaires ; valeur moyenne des commandes)

3.7 *Facturation et paiement des produits via la plateforme*

3.7.1 Le paiement des produits achetés par les clients auprès du VENDEUR via la Plateforme sera traité par le VENDEUR.

3.7.2 Le VENDEUR déclare et garantit par la présente qu'il est autorisé à effectuer des opérations de paiement et qu'il a mis en place des procédures de paiement en ligne sécurisées et un traitement technique des paiements conformes aux lois et réglementations applicables.

3.7.3 Le VENDEUR résoudra tout litige soulevé par les clients concernant les factures et/ou les sommes versées par les clients au VENDEUR via la Plateforme.

3.7.4 Le VENDEUR se conformera à toutes les lois et réglementations applicables en matière de paiement et de facturation pour les transactions traitées via la Plateforme.

3.7.5 Le VENDEUR défendra, indemnisera et dégagera l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME, ses Affiliés et leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et assureurs respectifs de toute responsabilité en cas de dépenses, responsabilités, pertes, dommages ou coûts (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) encourus en relation avec des sanctions ou amendes imposées par les autorités réglementaires ou judiciaires et/ou des réclamations, demandes, poursuites ou procédures engagées à l'encontre de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME, ses Affiliés et leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et assureurs respectifs par un tiers découlant de ou liés à la facturation et au paiement de sommes par les Clients pour les Produits vendus via la Plateforme.

3.8 *Gestion des réclamations et service après-vente*

3.8.1 Le VENDEUR est seul responsable des réclamations des Clients relatives aux contrats conclus entre le VENDEUR et les clients via la Plateforme (y compris, mais sans s'y limiter, la conformité des Produits, la livraison, la disponibilité, la facturation et le paiement).

3.8.2 Le VENDEUR informera les Clients de la procédure de gestion des réclamations mise en œuvre conformément aux lois et réglementations applicables.

3.8.3 L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME est uniquement responsable de la gestion des réclamations directement et exclusivement liées au fonctionnement technique de la Plateforme, conformément aux conditions générales de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME régissant l'utilisation de la Plateforme par les Clients.

4. SERVICES D' S SUPPLÉMENTAIRES

Sans que cela ne limite la définition des Services supplémentaires telle qu'énoncée à l'article 1, les services énumérés dans le présent article 4 sont considérés comme des Services supplémentaires.

4.1 *Gestion de l'accès des fournisseurs*

L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME met à la disposition du VENDEUR une interface qui lui permet d'accéder à un certain nombre de services tels que la communication de données statistiques sur ses activités via la Plateforme (Tableau de bord), l'échange direct avec les Clients par messagerie instantanée (Gestion des messages d'assistance), la réception de notifications lors de la réception de demandes de devis, etc.

5. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR EN MATIÈRE D'

5.1 *Accès à la Plateforme et utilisation de celle-ci*

L'accès à la Plateforme et son utilisation sont soumis au respect par le FOURNISSEUR des Conditions d'utilisation de la Plateforme et du Cahier des charges.

Le VENDEUR s'engage par la présente à respecter les Conditions d'utilisation à tout moment pendant la durée du Contrat.

5.2 *Création d'un compte fournisseur*

Le VENDEUR fournira sur l'interface toutes les informations demandées pour la création de son compte, y compris, mais sans s'y limiter, le nom, le titre et les coordonnées du représentant du VENDEUR, la raison sociale, le numéro d'enregistrement, l'adresse du siège social et les informations de facturation. Toutes ces informations doivent être complètes et exactes et, si nécessaire, mises à jour rapidement pendant la durée du Contrat.

Si les informations fournies sont erronées, l'EXPLOITANT DE LA PLATEFORME se réserve le droit de résilier *de plein droit* le Contrat, en plus de tout autre recours à sa disposition.

5.3 *Fiche produit et catalogue*

Le VENDEUR reconnaît et accepte que, dans l'intérêt d'une commercialisation réussie des produits via la Plateforme, les Clients doivent disposer d'une présentation claire et uniforme pour des produits identiques.

Afin de pouvoir proposer un produit sur la Plateforme, le VENDEUR doit remplir les informations demandées dans la fiche produit (« informations sur le produit »), dont un modèle est joint au cahier des charges.

Le VENDEUR déclare et garantit que, à sa connaissance, les informations sur le produit renseignées et fournies sur l'interface sont véridiques, exactes, légales, conformes à la réglementation applicable et aux exigences de qualité de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME (y compris le cahier des charges) et ne portent atteinte à aucun droit de tiers de quelque nature que ce soit.

L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME se réserve le droit de demander toute confirmation des informations et de contrôler le contenu et le format des informations fournies par le VENDEUR pour son catalogue de produits avant de publier l'Offre sur la Plateforme.

L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME se réserve le droit de désactiver ou de supprimer les offres dont les informations ne sont pas conformes aux exigences énoncées dans le Contrat, y compris les informations qui ne sont pas de qualité appropriée.

Le VENDEUR accorde à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME une licence sur le contenu et les informations fournis dans la fiche produit, dans les conditions énoncées à l'article 8.3.

Le VENDEUR doit se conformer à toutes les lois, traités et réglementations nationaux et étrangers applicables en rapport avec son utilisation de la Plateforme et des Produits proposés aux Clients via la Plateforme.

Toutes les informations obligatoires, les conditions générales de vente du VENDEUR, y compris notamment toutes les conditions de garantie, les conditions de livraison, la confidentialité des données, etc. doivent figurer sur chaque page Produit et doivent être expressément indiquées et convenues entre le VENDEUR et le Client, sous sa seule responsabilité, pour chaque commande.

Sans limiter ce qui précède, le VENDEUR est seul responsable de s'assurer que les mentions légales et les conditions de vente relatives aux Produits vendus aux Clients sont conformes aux exigences des lois et règlements applicables.

5.4 *Devis et commande*

La présentation et le contenu des offres de Produits affichées via la Plateforme relèvent de la seule responsabilité du VENDEUR. Les offres de Produits doivent contenir toutes les Informations sur les Produits telles que décrites dans le Cahier des charges.

Lorsque le Client a sélectionné un Produit proposé par le VENDEUR via la Plateforme, il peut demander un devis afin d'obtenir des informations supplémentaires, notamment les caractéristiques techniques du Produit, les conditions de prix ou les conditions de livraison. Les demandes de devis sont directement envoyées au VENDEUR afin que celui-ci puisse fournir les informations demandées par le Client. Le VENDEUR doit respecter les conditions et les délais de réponse aux devis, tels que définis dans le Contrat de niveau de service figurant dans le Cahier des charges.

Lorsque le Client confirme sa commande, le VENDEUR doit confirmer la commande dans les conditions et délais fixés dans le Contrat de niveau de service figurant dans le Cahier des charges. Lors de la confirmation de la commande, le VENDEUR doit fournir toutes les informations requises dans le Cahier des charges afin de permettre au Client de suivre la commande.

5.5 *Exécution des contrats conclus avec les clients*

Le VENDEUR s'engage à exécuter correctement et intégralement tout contrat conclu avec les Clients via la Plateforme.

Le VENDEUR est seul responsable des offres de Produits mises à la disposition des Clients via la Plateforme et de l'exécution des contrats conclus avec les Clients.

Le VENDEUR indemnisera et dégagera de toute responsabilité l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME, ses Affiliés et leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et assureurs respectifs, dans les conditions prévues à l'article 12.2.

5.6 *Relations avec les clients*

Le VENDEUR n'utilisera pas la Plateforme pour contacter directement les Clients en vue de conclure ou de s'impliquer directement dans tout accord ou arrangement avec les Clients en dehors de la Plateforme, sauf si le Client contacte directement le VENDEUR en dehors de la Plateforme sans sollicitation de la part du VENDEUR.

Pendant la durée du contrat, le VENDEUR ne doit pas contacter directement ni agir activement en vue de conclure directement un accord ou un arrangement pour la vente de Produits ou la fourniture de Services proposés via la Plateforme avec un Client avec lequel un contrat a été précédemment conclu via la Plateforme, sauf (i) dans le cas où le VENDEUR avait une relation contractuelle avec ce Client en dehors de la Plateforme avant de conclure la relation contractuelle via la Plateforme, (ii) dans le cas où le client contacte directement le VENDEUR en dehors de la Plateforme sans sollicitation de la part du VENDEUR et (iii) pour des Produits autres que ceux proposés via la Plateforme.

Pour éviter toute ambiguïté, le présent article n'empêche pas le VENDEUR de contacter les Clients avec lesquels un contrat a été conclu via la Plateforme, dans le seul but d'exécuter ledit contrat.

Tout manquement à cette obligation sera considéré comme une violation substantielle du Contrat.

6. FRAIS ET PAIEMENTS D'

6.1 Le VENDEUR versera à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME les frais (les « **Frais** ») indiqués ci-dessous :

- 6.1.1 Une commission est appliquée au prix réellement facturé par le VENDEUR, y compris les frais d'expédition, pour les Produits que le VENDEUR a vendus aux Clients conformément au présent Contrat et pendant la durée de celui-ci (le « **Prix net** »). La commission est fixée à [8 %].
- 6.1.2 Des frais d'abonnement sont appliqués à chaque VENDEUR sur une base annuelle pour les opérations effectuées sur un Territoire de marché (ou eShop) pendant la Durée du présent Contrat. Pour le Territoire européen (UE), les frais d'abonnement annuels sont fixés à [5 000,00] euros. Pour le territoire des États-Unis d'Amérique (US), les frais d'abonnement annuels sont fixés à [5 000,00] euros. Il a été décidé que pendant la durée du présent Contrat, les frais d'abonnement seraient réduits à [0,00] euro par an.

6.2 Aux fins de déterminer le montant des Frais, le VENDEUR devra, dans les cinq (5) jours suivant la fin de chaque mois civil, envoyer à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME (i) un relevé indiquant le Prix des Produits que le VENDEUR a vendus au cours de ce mois civil aux Clients ayant acheté les Produits via la Plateforme, (ii) un relevé des frais dus à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME pour ce mois civil.

Sur la base des informations fournies par le VENDEUR, l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME émettra une facture correspondant au montant des Frais. Le VENDEUR paiera les frais à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date d'émission de la facture. Toutes les sommes non payées à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME à leur échéance conformément au présent Contrat porteront intérêt au taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 3 points de pourcentage. Le taux applicable en cas de retard de paiement au cours du premier semestre de l'année concernée sera le taux en vigueur au 1er janvier de l'année et, au cours du second semestre de l'année concernée, le taux appliqué sera le taux en vigueur au 1er juillet de l'année. Des frais fixes de 40 EUR seront également dus à titre de compensation pour les frais de recouvrement, auxquels s'ajouteront les frais supplémentaires raisonnables engagés. L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME peut, lui-même ou par l'intermédiaire d'un auditeur tiers indépendant, procéder à un audit des livres et registres pertinents du VENDEUR (ou des parties pertinentes de ceux-ci). Si un audit révèle que le prix net des produits vendus par le VENDEUR au cours d'une période donnée et communiqué par le VENDEUR à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME conformément au présent article n'est pas exact, le VENDEUR doit payer sans délai le montant des frais correspondant à la sous-facturation. Si les frais sous-payés dépassent cinq pour cent (5 %) des frais effectivement payés pour la période applicable, le VENDEUR devra également payer les frais raisonnables engagés par l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME pour la réalisation de l'audit.

6.3 Toutes les sommes payables en vertu du présent Contrat s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée ou autre taxe de vente applicable, qui sera ajoutée à la somme en question, le cas échéant. Une facture avec TVA sera fournie pour tout paiement, le cas échéant.

7. DURÉE - RÉSILIATION DE L'

7.1 La durée du présent Contrat est de 12 mois à compter de la Date d'entrée en vigueur (la « **Durée** »). Le Contrat peut être prolongé par accord exprès des Parties.

7.2 Chacune des parties peut résilier le présent contrat *de plein droit* à tout moment moyennant un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie.

7.3 L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME peut résilier le présent Contrat sans responsabilité envers le VENDEUR, de *plein droit*, immédiatement, en adressant un préavis au VENDEUR si celui-ci commet une violation substantielle du présent Contrat. Sont notamment considérées comme des violations substantielles toute violation des articles suivants : 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et des annexes suivantes :

ANNEXE 2 : ANNEXE 3 :

7.4 Le VENDEUR peut résilier le présent Contrat en adressant un préavis de 30 jours à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME si celui-ci commet une faute grave au titre du présent Contrat et s'il ne reméde pas à cette violation dans les 60 jours suivant la date de réception de la notification envoyée par le VENDEUR à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME.

7.5 La résiliation du présent Contrat, quelle qu'en soit la cause, ne porte pas atteinte aux droits ou responsabilités acquis à la date de résiliation.

8. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - LICENCE D'

8.1 L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME seul (et ses concédants de licence, le cas échéant) détiennent tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Plateforme et à toute modification, amélioration et/ou changement y afférent.

8.2 Le présent Contrat ne confère au VENDEUR aucun droit de propriété sur ou en rapport avec la Plateforme ou la propriété intellectuelle détenue par l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés au VENDEUR sont réservés par l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME et ses concédants de licence.

8.3 En remplissant et en soumettant à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME les informations sur les produits conformément à l'article 5.3, le VENDEUR accorde à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME une licence irrévocable, mondiale, libre de droits et non exclusive (sous-licenciable à plusieurs niveaux), pour la durée du contrat et une période d'un (1) an suivant la résiliation du contrat pour quelque raison que ce soit, afin de distribuer, reproduire, modifier, adapter, publier, traduire, exécuter publiquement, afficher publiquement et exploiter de toute autre manière tout ou partie des Informations sur les produits (ou toute modification de celles-ci), y compris, sans limitation, le droit : (i) de copier les Informations sur les produits par tous les moyens connus ou inconnus (tels que, sans s'y limiter, sur papier, sous forme électronique, magnétique, optique ou numérique, etc.) ; (ii) d'afficher ou de publier les Informations sur les Produits via la Plateforme et de stocker les Informations sur les Produits ; (iii) d'adapter le Contenu des Pages et d'apporter toutes les modifications jugées nécessaires par l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME (notamment, sans limitation, le droit d'agencer, de modifier, de corriger, de préparer un ou plusieurs extraits, de mettre à jour, d'ajouter, de recadrer et/ou d'intégrer tout ou partie des Informations sur les Produits dans d'autres œuvres) ; et (iv) de traduire les Informations sur les produits dans toute langue ou langage informatique, les droits susmentionnés étant concédés à toutes fins commerciales, y compris l'affichage des Produits, des Informations sur les produits et des informations connexes via la Plateforme.

9. CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

9.1 L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME et le VENDEUR, leurs dirigeants, employés, agents et toute personne physique ou morale pouvant être impliquée dans l'exécution et/ou la réalisation du Contrat doivent se conformer à toutes les lois, règles et réglementations gouvernementales, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les lois anticorruption locales et internationales applicables à l'exécution de leurs obligations et activités en vertu du présent contrat.

9.2 Le VENDEUR s'engage à respecter les normes éthiques élevées en matière commerciale décrites plus en détail, sans s'y limiter, dans l'ANNEXE 3 jointe au présent Contrat.

10. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Pour tout produit ou toute information/donnée divulguée soumis à des contrôles à l'exportation en vertu des lois et règlements des États-Unis, de l'Union européenne et/ou de la législation ou de la réglementation nationale d'une partie, le VENDEUR doit se conformer à ces lois et règlements et s'engage à exporter, réexporter ou transférer les informations/données soumises à des contrôles à l'exportation uniquement à des personnes et/ou entités situées dans les lieux et/ou territoires spécifiquement mentionnés et autorisés dans la licence et soumis à toute autre obligation en vertu du contrat.

Le VENDEUR s'engage à ne pas publier, soumettre ou échanger via la Plateforme des informations/données soumises à des contrôles à l'exportation en vertu des lois et réglementations des États-Unis, de l'Union européenne et/ou de la législation ou réglementation nationale d'une Partie.

Le VENDEUR s'engage à ne pas exporter, réexporter ou transférer de quelque manière que ce soit les informations/données de l'autre Partie à des tiers, y compris à ses propres employés non ressortissants, sans avoir préalablement obtenu toutes les autorisations ou licences requises des États-Unis, de l'Union européenne et/ou nationales.

Le VENDEUR s'engage à ne pas exporter ou réexporter des articles militaires via la Plateforme.

11. DÉCLARATIONS ET GARANTIES D'

11.1 Le VENDEUR déclare et garantit par la présente que :

- 11.1.1 il s'agit d'une entité dûment constituée, valablement existante et en règle au regard des lois du pays où elle a été constituée, disposant de tous les pouvoirs et de toute l'autorité nécessaires pour exercer ses activités, conclure le Contrat et exécuter ses obligations en vertu des présentes, y compris l'absence de mise sous séquestration ou de procédure de liquidation forcée ;
- 11.1.2 toutes les informations fournies à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME en vue de la conclusion du Contrat étaient véridiques, correctes, complètes et exactes à la date à laquelle elles ont été fournies, et qu'à la date du Contrat, aucun changement important n'est intervenu concernant ces informations ;
- 11.1.3 elle exerce ses activités conformément aux lois et règlements applicables ;
- 11.1.4 il a obtenu toutes les approbations et autorisations nécessaires pour commercialiser les Produits et aucune clause des accords conclus entre le VENDEUR et les fournisseurs/fabricants ou prestataires de services concernant les Produits n'interdit ou ne limite l'offre de vente et la vente des Produits via la Plateforme. Le VENDEUR s'engage à fournir à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME tous les certificats de conformité pertinents si cela est requis par le cahier des charges (partie 2) ;
- 11.1.5 il a le droit de conclure le Contrat et de l'exécuter et que son exécution ne violera aucun autre contrat auquel il pourrait être lié ;
- 11.1.6 il n'existe aucun litige, action ou procédure en cours ou imminent devant un tribunal ou une agence qui, individuellement ou collectivement, pourrait nuire à sa capacité d'exécuter ses obligations au titre du Contrat ;
- 11.1.7 il ne conclura aucun accord, n'agira ni ne s'abstiendra d'agir d'une manière qui pourrait nuire de quelque façon que ce soit à sa capacité d'exécuter ses obligations en vertu et conformément au Contrat ;
- 11.1.8 il ne conclura aucun accord, n'agira ni ne s'abstiendra d'agir d'une manière qui limiterait, conditionnerait ou modifierait le plein exercice des droits accordés à l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME en vertu du Contrat ; et
- 11.1.9 il se conforme aux lois sur la protection des données.
- 11.1.10 Le VENDEUR certifie que toutes les déclarations et garanties ci-dessus auront pleine force pendant toute la durée du Contrat. Cette déclaration est une condition essentielle et déterminante pour la signature du Contrat.

12. RESPONSABILITÉ - INDEMNISATION DE L'

12.1 La responsabilité totale de l'OPÉRATEUR DE PLATEFORME découlant du Contrat ou s'y rapportant sera plafonnée à une (1) fois le montant des Frais payés par le VENDEUR et dûment reçus par l'OPÉRATEUR DE PLATEFORME en vertu du Contrat au cours des douze (12) mois précédant la date à laquelle la responsabilité est engagée.

12.2 Le VENDEUR défendra, indemnisera et dégagera l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME de toute responsabilité en cas de frais, responsabilités, pertes, dommages ou coûts (y compris les honoraires raisonnables d'avocat et/ou tout dommage lié à des blessures ou au décès d'une personne, à des dommages matériels ou à toute autre perte subie ou prétendument subie par une personne ou une entité et découlant de ou liée à tout défaut ou défaut présumé des Produits vendus par le VENDEUR via la Plateforme) encourus en relation avec des sanctions ou des amendes imposées à l'EXPLOITANT DE LA PLATEFORME par les autorités réglementaires ou judiciaires et/ou des réclamations, demandes, poursuites ou procédures engagées à l'encontre de l'EXPLOITANT DE LA PLATEFORME par un tiers découlant de ou liés à (i) l'utilisation de la Plateforme par le VENDEUR ; (ii) les Produits proposés via la Plateforme, dans la mesure où ils ne sont pas exclusivement causés par une défaillance de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME ; et (iii) tout contrat conclu entre le VENDEUR et les Clients, dans la mesure où il n'est pas exclusivement causé par une défaillance de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME.

La responsabilité contractuelle totale du VENDEUR pour toute exécution non conforme, incorrecte ou retardée ou pour tout acte ou omission découlant du Contrat ou s'y rapportant ne dépassera pas, par an, un montant égal à une (1) fois le montant perçu par le VENDEUR au titre des contrats de vente et/ou de service conclus avec les Clients via la Plateforme au cours des douze (12) mois précédant la date à laquelle la responsabilité est engagée. Le plafond de la responsabilité contractuelle du VENDEUR défini dans le présent paragraphe ne s'applique pas à la responsabilité liée aux dispositions de l'article 10 « Contrôle des exportations » ; de l'article 11 « Déclarations et garanties » ; de l'article 8 « Droits de propriété intellectuelle - Licence » ; de l'article 12.4 et de l'article 12.5 « Responsabilité - Indemnisation » ; de l'article 13 « Confidentialité » ; l'article 9 « Respect des lois et réglementations » et l'annexe 3 « Politique de conformité du groupe Airbus », l'article 14 « Protection des données » du présent Contrat, ni en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, de décès ou de blessures corporelles.

12.3 Le VENDEUR conclura et maintiendra auprès d'assureurs de réputation et de sécurité reconnues des polices d'assurance adéquates pour couvrir ses responsabilités au titre des bons de commande émis par le Client via la Plateforme et toutes ses obligations contractuelles découlant du présent accord. Au minimum, le VENDEUR maintiendra une assurance responsabilité civile produits couvrant tous les produits vendus sur la Plateforme.

13. CONFIDENTIALITÉ

13.1 Dans le présent document, le terme « Informations confidentielles » désigne toutes les informations confidentielles et exclusives d'une partie (la « Partie divulgateuse ») divulguées à l'autre partie (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement ou par écrit, qui sont désignées comme confidentielles ou qui doivent raisonnablement être considérées comme confidentielles compte tenu de la nature des informations et des circonstances de leur divulgation, y compris les conditions générales du présent Contrat, les données du Client, les tarifs, la Plateforme, les plans commerciaux et marketing, les informations technologiques et techniques, les conceptions de produits et les processus commerciaux. Les Informations confidentielles (à l'exception des données clients) n'incluent pas les informations qui : (i) sont ou deviennent généralement connues du public sans violation d'une obligation envers la Partie divulgateuse ; (ii) étaient connues de la Partie destinataire avant leur divulgation par la Partie divulgateuse sans violation d'une obligation envers la Partie divulgateuse ; (iii) ont été développées de manière indépendante par la Partie réceptrice sans utiliser les Informations confidentielles ni manquer à aucune obligation envers la Partie divulgateuse ; ou (iv) sont reçues d'un tiers sans manquer à aucune obligation envers la Partie divulgateuse. Pour éviter toute ambiguïté, les Informations sur les produits ne sont pas considérées comme des Informations confidentielles.

13.2 La partie destinataire ne doit pas divulguer ni utiliser les informations confidentielles de la partie divulgateuse à des fins autres que celles prévues dans le présent accord, sauf autorisation écrite préalable de la partie divulgateuse. Chaque partie s'engage à protéger la confidentialité des informations confidentielles de l'autre partie de la même manière qu'elle protège la confidentialité de ses propres informations exclusives et confidentielles de même nature (mais en aucun cas avec moins de diligence raisonnable).

13.3 Si la partie destinataire est contrainte par la loi de divulguer des informations confidentielles de la partie divulgateuse, elle doit informer préalablement la partie divulgateuse de cette divulgation obligatoire (dans la mesure où la loi le permet) et lui fournir une assistance raisonnable, aux frais de la partie divulgateuse, si celle-ci souhaite contester la divulgation, et toute information ainsi divulguée doit continuer à être traitée comme une information confidentielle à toutes autres fins.

- 13.4 Nonobstant ce qui précède, l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME peut utiliser et communiquer les données des clients et autres données et mesures liées à l'utilisation de la Plateforme par le FOURNISSEUR et à la commercialisation des Produits de manière agrégée et anonyme afin de soutenir l'analyse comparative ou des fonctionnalités similaires de la Plateforme (« **Utilisation autorisée** »), à condition que cette Utilisation autorisée n'entraîne pas la divulgation des Informations confidentielles du FOURNISSEUR.
- 13.5 Les obligations de confidentialité énoncées dans les présentes resteront valables pendant la durée du Contrat et pendant une période de deux (2) ans après son expiration ou sa résiliation, quelle qu'en soit la cause.

14. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME fournira au VENDEUR les informations sur les clients nécessaires à la bonne exécution du contrat conclu via la Plateforme. Ces informations seront utilisées strictement et uniquement pour l'exécution du contrat conclu via la Plateforme. L'utilisation de ces informations sera conforme aux règles de confidentialité des données et au RGPD.

Si, pour la gestion des comptes clients dans son système, le FOURNISSEUR a besoin d'informations supplémentaires sur le Client, il contactera directement le Client pour obtenir ces informations.

15. CESSION - SOUS-

- 15.1 Le VENDEUR ne peut céder ou sous-traiter l'intégralité du présent Contrat sans le consentement écrit préalable de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME, qui ne peut être refusé ou retardé sans motif valable.
- 15.2 L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME peut céder tout ou partie des avantages, droits ou bénéfices découlant du présent Contrat à un tiers, avec le consentement écrit du VENDEUR. L'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME ne sera plus lié par aucune obligation du Contrat cédé et ne sera pas responsable envers le cessionnaire. Aucune disposition du présent Contrat n'empêche l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME de sous-traiter tout ou partie de ses obligations en vertu des présentes à un tiers.

16. AVIS

Toute notification adressée par une partie à l'autre en vertu du présent accord doit être faite par écrit et peut être remise en mains propres ou envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les notifications doivent être remises ou envoyées aux adresses des parties indiquées sur la première page du présent accord ou à toute autre adresse communiquée par écrit par une partie à l'autre aux fins de réception des notifications après la date du présent accord.

17. DIVISIBILITÉ

- 17.1 Si une disposition du présent accord est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal ou un organisme administratif compétent, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions du présent accord, qui resteront pleinement en vigueur.
- 17.2 Si une disposition du présent accord est jugée invalide ou inapplicable, mais cesserait de l'être si une partie de la disposition était supprimée, la disposition en question s'appliquera avec les modifications nécessaires pour la rendre valide et applicable.

18. SURVIE

Les articles suivants resteront en vigueur après l'expiration et la résiliation du Contrat : 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 ; 18 ; 20 ; 21.

19. RENONCIATION ET CUMUL DES RECOURS EN MATIÈRE D'

- 19.1 Les droits et recours prévus par le présent Contrat ne peuvent faire l'objet d'une renonciation que par écrit et de manière spécifique, et tout manquement ou retard dans l'exercice d'un droit ou d'un recours par l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME ne constitue pas une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours. Une renonciation à toute violation de l'une des conditions du présent Contrat ou à un manquement au titre du présent Contrat ne constitue pas une renonciation à toute autre violation ou tout autre manquement et n'affecte pas les autres conditions du présent Contrat.

19.2 Les droits et recours prévus par le présent Contrat sont cumulatifs et (sauf disposition contraire dans le présent Contrat, comme à l'article 12) n'excluent aucun autre droit ou recours.

20. INTÉGRALITÉ DE L'

20.1 Le présent accord constitue l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les parties en ce qui concerne les questions qui y sont traitées et remplace, annule et invalide tout accord antérieur entre les parties relatif à ces questions, nonobstant les termes de tout accord ou arrangement antérieur expressément destiné à survivre à la résiliation.

20.2 Chacune des parties reconnaît et accepte qu'en concluant le présent accord, elle ne se fonde pas sur, et ne dispose d'aucun recours à l'égard de, toute déclaration, représentation, garantie ou entente (faite par négligence ou de bonne foi) autre que celles expressément énoncées dans le présent accord à titre de garantie.

21. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

21.1 Le présent accord et toute question découlant de ou en rapport avec son objet ou sa formation sont régis et interprétés conformément au droit français.

21.2 Les Parties conviennent que l'article 1195 du Code civil français ne s'applique pas au Contrat.

21.3 Par dérogation à l'article 1222 du Code civil français, si l'OPÉRATEUR DE PLATEFORME ne remplit pas ses obligations contractuelles au titre du Contrat pour quelque raison que ce soit (y compris pour des raisons de force majeure, telles que définies ci-dessus), le VENDEUR n'est pas en droit d'exécuter ou de faire exécuter par un tiers ces obligations contractuelles sans l'accord préalable et exprès de l'OPÉRATEUR DE PLATEFORME. Aucun remboursement de frais ni aucune avance ne peuvent être exigés de l'EXPLOITANT DE LA PLATEFORME sans son consentement écrit préalable.

21.4 CHAQUE PARTIE ACCEPTE IRRÉVOCABLEMENT DE SE SOUMETTRE À LA COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS POUR TOUTE RÉCLAMATION OU QUESTION DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC LA FORMATION, L'EXÉCUTION, L'INTERPRÉTATION OU LA RÉSILIATION DU PRÉSENT CONTRAT.

EN FOI DE QUOI, le présent Contrat a été dûment signé par les Parties.

Signé pour et au nom de **l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME** par :

Signature

Date

Nom (en majuscules)

Signataire autorisé

Signé pour et au nom de **VENDOR SERVICES** par :

Signature

Date

Nom (en majuscules)

Signataire autorisé

ANNEXE 1 : DÉCLARATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'

Voir le document joint PARTIE 1 et PARTIE 2

ANNEXE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

Les **présentes** conditions d'utilisation (« **Conditions d'utilisation** ») définissent le cadre juridique régissant l'accès à la Plateforme et son utilisation. Dans le contexte des présentes Conditions d'utilisation, le VENDEUR est désigné par « **vous** » et l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME est désigné par « nous ».

Sauf définition expresse dans les présentes, les termes définis en majuscules ont la signification qui leur est donnée dans le corps du Contrat.

L'accès à la Plateforme et son utilisation sont soumis à votre acceptation des présentes Conditions d'utilisation, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre par nous.

1. Utilisation de la Plateforme

Sous réserve de votre respect total des présentes Conditions d'utilisation, nous vous accordons un droit personnel, non exclusif, non transférable et révocable d'accéder et d'utiliser la Plateforme et son contenu, y compris, sans limitation, les designs, images, animations, vidéos, fichiers audio, polices, logos, illustrations, compositions, œuvres d'art, interfaces, textes, œuvres littéraires et tout autre matériel (« Contenu ») uniquement pour votre usage personnel. Le droit d'accès au portail client de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME et tout autre droit sont expressément exclus, sauf disposition contraire dans un accord écrit spécifique.

Par conséquent, vous ne devez pas, et ne devez pas autoriser un tiers à, sans limitation, (i) modifier, reproduire, représenter, adapter et/ou traduire tout ou partie de la Plateforme et/ou du Contenu ; (ii) extraire tout ou partie de la Plateforme et/ou du Contenu ou créer des œuvres dérivées à partir de tout ou partie de la Plateforme et/ou du Contenu ; ou (iii) publier et/ou utiliser le Contenu sur toute plateforme, tout média, tout réseau ou tout système autres que ceux fournis par nous et expressément autorisés en vertu des présentes Conditions d'utilisation.

Nous nous réservons le droit de modifier tout ou partie de la Plateforme à tout moment, y compris, sans limitation, le droit de supprimer, modifier et/ou modifier tout élément, caractéristique et fonction de la Plateforme.

Vous reconnaisez que vous ne pourrez utiliser la Plateforme que si l'ordinateur ou l'appareil mobile avec lequel vous souhaitez y accéder est connecté à Internet. Les frais de trafic ou d'accès qui vous sont facturés en raison de l'utilisation de la Plateforme sont soumis aux conditions générales conclues avec votre fournisseur d'accès Internet ou votre opérateur de réseau mobile. Vous comprenez les risques liés à l'utilisation d'Internet, y compris, sans limitation, l'indisponibilité de la Plateforme, la non-confidentialité ou la perte d'intégrité des données transmises, les attaques virales potentielles, etc.

2. Contenu généré par les utilisateurs

La Plateforme peut contenir du contenu créé par des tiers et/ou du contenu généré par les utilisateurs (« CGU »), y compris, sans limitation, des commentaires, des avis, des photos, des retours d'expérience, des vidéos, des enregistrements vocaux, des pseudonymes et toute autre information. Nous ne sommes pas responsables et ne partageons pas nécessairement les opinions exprimées par les contributeurs de contenu : les opinions et autres déclarations exprimées par les utilisateurs et les tiers leur sont propres et ne reflètent pas nos opinions. Vous êtes seul responsable de votre CGU et pouvez être tenu responsable du CGU que vous publiez.

Le contenu créé par des tiers relève de la seule responsabilité de ces derniers et son exactitude et son exhaustivité ne sont ni approuvées ni garanties. Vous reconnaissiez qu'en vous offrant la possibilité de consulter et de diffuser du contenu via la Plateforme, nous n'acceptons aucune obligation ni responsabilité relative à ce contenu.

Nous, nos affiliés, successeurs, cessionnaires, employés, agents, administrateurs, dirigeants et actionnaires n'assumons aucune obligation de surveiller notre Plateforme afin de détecter tout contenu inapproprié ou illégal.

Nous, nos affiliés, successeurs, ayants droit, employés, agents, administrateurs, dirigeants et actionnaires n'assumons aucune responsabilité pouvant découler du contenu de celle-ci, y compris, mais sans s'y limiter, les plaintes pour diffamation, calomnie, atteinte à la vie privée et aux droits de publicité, obscénité, pornographie, blasphème, fraude ou fausse déclaration. Nonobstant ce qui précède, nous nous réservons le droit de bloquer ou de supprimer à tout moment des communications, des publications ou des documents.

Vous n'êtes autorisé à publier que des documents légaux qui ne violent, ne restreignent ni n'entravent aucun droit. En ce qui concerne chacune de vos soumissions, vous affirmez, déclarez et gardez que : (i) vous possédez ou disposez des licences, droits, consentements et autorisations nécessaires pour utiliser et nous autoriser à utiliser toutes les marques commerciales, secrets commerciaux, *droits d'auteur* et autres droits de propriété applicables dans et sur toutes ces soumissions afin de permettre l'inclusion et l'utilisation de ces soumissions de la manière envisagée par nous et les présentes conditions d'utilisation ; et (ii) vous disposez du consentement écrit, de la décharge et de l'autorisation de chaque personne identifiable dans ces soumissions pour utiliser le nom ou l'image de chacune de ces personnes identifiables afin de permettre l'inclusion et l'utilisation de ces soumissions de la manière envisagée par nous et les présentes Conditions d'utilisation.

Dans le prolongement de ce qui précède, vous acceptez de ne pas : (i) soumettre du contenu protégé par *des droits d'auteur*, des droits de propriété intellectuelle, des secrets commerciaux ou tout autre droit de propriété d'un tiers, y compris, sans limitation, les droits de propriété intellectuelle, les droits à la vie privée et les droits de publicité, sauf si vous êtes le propriétaire de ces droits ou si vous avez l'autorisation de leur propriétaire légitime de publier le contenu et de nous accorder tous les droits accordés dans les présentes ; (ii) publier des informations fausses ou trompeuses qui pourraient nous porter préjudice ou porter préjudice à un tiers ; (iii) soumettre du contenu qui est ou pourrait raisonnablement être considéré comme illégal, diffamatoire, calomnieux, haineux, raciste, ethnique, religieux ou autrement partial ou offensant, illégalement menaçant, exploitant des enfants ou des mineurs, représentant des actes de cruauté envers les animaux, illégalement harcelant envers toute personne, partenariat ou société, ou qui est vulgaire, pornographique, obscène ou envahissant la vie privée d'autrui ; ou (iv) publier des publicités ou des sollicitations commerciales. Si vous soumettez du contenu écrit ou multimédia, nous ne le publierons pas ailleurs, sauf dans les conditions énoncées dans les Conditions d'utilisation, sans votre consentement. Cependant, vous devez savoir que d'autres utilisateurs peuvent copier ou télécharger tout contenu publié via la Plateforme.

Nonobstant les dispositions de l'article 8.3 « Droits de propriété intellectuelle - Licence » du Contrat, en publiant ou en soumettant du CGU sur ou à la Plateforme, vous nous accordez, ainsi qu'à nos Affiliés, successeurs, cessionnaires et tiers autorisés, une licence irrévocable, mondiale, libre de droits et non exclusive (sous-licenciable à plusieurs niveaux), pour la durée du Contrat et pendant une période d'un (1) an suivant la résiliation du Contrat pour quelque raison que ce soit, de distribuer, reproduire, modifier, adapter, publier, traduire, exécuter publiquement, afficher publiquement et exploiter de toute autre manière tout ou partie du CGU (ou toute modification de celui-ci), y compris, sans limitation, le droit : (i) d'utiliser le CGU par tous les moyens connus ou inconnus (tels que, sans s'y limiter, le papier, les supports électroniques, magnétiques, optiques ou numériques, etc.) ; (ii) d'afficher ou de publier le CGU via la Plateforme et de stocker le CGU ; (iii) d'adapter le CGU et d'y apporter toutes les modifications jugées nécessaires par nous, nos Affiliés, nos successeurs, nos ayants droit et les tiers autorisés (notamment, sans limitation, le droit d'agencer, de modifier, de corriger, de préparer un ou plusieurs extraits, de mettre à niveau, d'ajouter, de recadrer et/ou d'intégrer tout ou partie du CGU dans d'autres œuvres) ; et (iv) traduire le CGU dans n'importe quelle langue ou langage informatique, les droits susmentionnés étant concédés sous licence à toutes fins commerciales.

3. Durée et résiliation

Les présentes Conditions d'utilisation s'appliquent entre vous et nous pendant la Durée de l'Accord.

Si nous estimons que votre utilisation de la Plateforme est illégale et/ou non autorisée, et/ou enfreint les présentes Conditions d'utilisation, nous nous réservons le droit de prendre toute mesure que nous jugeons nécessaire, y compris de résilier de *plein droit* le Contrat et d'intenter toute action en justice que nous jugeons appropriée.

4. Responsabilité

L'utilisation non autorisée de cette Plateforme et/ou de son Contenu peut donner lieu à une demande de dommages-intérêts et/ou constituer une infraction pénale.

Vous reconnaissiez par la présente que le Contenu affiché via la Plateforme comprendra du Contenu provenant de diverses sources et que nous ne sommes pas responsables de l'exactitude, de l'utilité, de la fiabilité ou des droits de propriété intellectuelle de ce Contenu ou liés à celui-ci. Vous comprenez et reconnaissiez en outre que vous pouvez être exposé à un Contenu inexact, offensant, diffamatoire, indécent ou répréhensible et vous acceptez de renoncer, et renoncez par la présente, à tout droit ou recours légal ou équitable que vous avez ou pourriez avoir à notre encontre à cet égard.

Vous serez responsable de toute perte que nous subirions à la suite de votre violation des présentes Conditions d'utilisation (y compris, mais sans s'y limiter, tout CGU illégal que vous créeriez et/ou afficheriez via la Plateforme). Vous acceptez de nous indemniser et de nous dégager de toute responsabilité en cas de pertes, dépenses, dommages et coûts, y compris les honoraires raisonnables d'avocat, résultant de toute violation de votre part des présentes Conditions d'utilisation.

NOUS NE DONNONS AUCUNE GARANTIE ET NE FAISONS AUCUNE DÉCLARATION, SANS LIMITATION, QUE (I) LA PLATEFORME ET SES ÉLÉMENTS DE SOUTIEN RÉPONDRONT À VOS EXIGENCES, (II) ELLES SERONT ININTERROMPUES, OPPORTUNES OU EXEMPTES DE DÉFAUTS ET D'ERREURS OU (III) LES RÉSULTATS QUI PEUVENT ÊTRE AFFICHÉS VIA LA PLATEFORME SERONT

EXACTITUDE, ACTUALITÉ ET FIABILITÉ. Nous nous réservons le droit de corriger toute erreur ou omission sur notre Plateforme. Bien que nous ayons l'intention de prendre des mesures raisonnables pour empêcher l'introduction de virus, vers, chevaux de Troie ou autres éléments destructeurs sur notre Plateforme, nous ne garantissons pas que notre Plateforme ou les éléments pouvant être téléchargés à partir de celle-ci ne contiennent pas de tels éléments destructeurs. Nous ne sommes pas responsables des dommages ou préjudices attribuables à ces éléments. Si vous vous fiez à notre Plateforme et aux éléments disponibles sur celle-ci, vous le faites à vos propres risques.

Nous nous réservons le droit, à tout moment et de temps à autre, de modifier ou d'interrompre temporairement ou définitivement la Plateforme (ou toute partie de celle-ci) avec ou sans préavis. Vous acceptez que nous ne soyons pas responsables envers vous ou tout tiers pour toute modification, suspension ou interruption de notre Plateforme.

Les dispositions de l'article 12 « Responsabilité - Indemnisation » s'appliquent à cet égard.

5. Liens vers des sites web tiers

La Plateforme peut contenir des hyperliens vers des sites web exploités par des parties autres que nous. Ces hyperliens sont fournis uniquement pour votre commodité. Nous ne sommes pas responsables (i) de la disponibilité ou du contenu d'autres services pouvant être liés à notre Plateforme, ni (ii) des pratiques de ces sites web en matière de confidentialité ou autres.

Étant donné que nous n'avons aucun contrôle sur ces services, vous reconnaisez et acceptez que nous ne sommes pas responsables de la disponibilité de ces services externes, et que nous ne cautionnons ni n'approuvons et ne sommes pas responsables du contenu, de l'exactitude, de la qualité, de la publicité, des produits, des services ou autres éléments disponibles sur ou à partir de ces services. Vous reconnaisez et acceptez en outre que nous ne sommes pas responsables, directement ou indirectement, des dommages ou pertes causés ou prétendument causés par ou en relation avec l'utilisation ou la confiance accordée à tout contenu, produit ou service disponible sur ou via ce service.

6. Modification des conditions d'utilisation

Nous pouvons modifier ou adapter les présentes conditions d'utilisation à tout moment, pour l'avenir. Nous vous informerons de toute modification substantielle en publiant un avis sur la plateforme. Votre accès et votre utilisation continus de la plateforme après une modification ou une adaptation des présentes conditions d'utilisation seront considérés comme votre acceptation des conditions modifiées.

Si vous n'êtes pas d'accord avec une modification ou une adaptation des Conditions d'utilisation, vous devez cesser d'accéder à la Plateforme et de l'utiliser.

7. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions d'utilisation et toute question découlant de ou en rapport avec leur objet ou leur formation seront régies et interprétées conformément au droit français.

NOUS ET VOUS ACCEPTONS IRRÉVOCABLEMENT DE NOUS SOUMETTRE À LA COMPÉTENCE DU [TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS] POUR TOUTE RÉCLAMATION OU QUESTION DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC LA FORMULATION, L'EXÉCUTION, L'INTERPRÉTATION OU LA RÉSILIATION DES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION.

ANNEXE 3 : POLITIQUE DE CONFORMITÉ DU GROUPE AIRBUS

A. Définitions

Les termes et expressions suivants ont la signification suivante.

Airbus Group Airbus	Désigne Airbus Group SE et toutes ses filiales.
Group SE	Désigne AIRBUS GROUP SE, société européenne à responsabilité limitée (Societas Europaea) dont le siège social (statutaire zetel) est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, dont l'adresse officielle est Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, aux Pays-Bas, et qui est inscrite au registre du commerce néerlandais sous le numéro 24288945. Airbus Group SE est la société holding du groupe Airbus.
Lois internationales applicables en matière de lutte contre la corruption	Comprend, sans s'y limiter, les lois anticorruption françaises, allemandes et espagnoles, la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act), la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (US Foreign Corrupt Practices Act), la Convention de l'OCDE et toute législation nationale mettant en œuvre les principes de la Convention de l'OCDE sur le territoire ou toute autre loi anticorruption nationale applicable et tout instrument international anticorruption.
Paiements de facilitation	Désigne les paiements non officiels versés à des agents publics afin d'accélérer ou d'obtenir des mesures gouvernementales courantes, telles que l'obtention de permis, de licences ou d'autres documents officiels ; le traitement de documents gouvernementaux, tels que les visas et les ordres de travail ; la fourniture d'une protection policière, la collecte et la distribution du courrier, ou la planification d'inspections liées à l'exécution de contrats ou au transit de marchandises à travers le pays ; la fourniture de services téléphoniques, d'électricité et d'eau, le chargement et le déchargement de marchandises, ou la protection de produits périssables. Aux fins de la présente définition, les « mesures gouvernementales courantes » sont des services administratifs non discrétionnaires fournis par des fonctionnaires de niveau intermédiaire ou inférieur, et n'incluent pas les décisions prises par un agent public quant à l'octroi ou au maintien d'un nouveau contrat, ou quant aux conditions de celui-ci, ni les mesures prises par un agent public impliqué dans le processus décisionnel afin d'encourager la décision d'octroyer un nouveau contrat (ou de maintenir un contrat) à une partie particulière. Remarque : les lois internationales anti-corruption de nombreux pays (dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Espagne) interdisent les paiements de facilitation.
Convention de l'OCDE	Désigne la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques le 17 décembre 1997.
Politiques	Désigne les normes de conduite professionnelle et les politiques de diligence raisonnable en matière de lutte contre la corruption des tiers du groupe Airbus, telles que modifiées de temps à autre, et dont le FOURNISSEUR déclare avoir une parfaite connaissance et qu'il s'engage à respecter.

Agent public (également appelé « fonctionnaire »)

Ce terme doit être interprété au sens large et inclut toute personne travaillant pour un organisme gouvernemental, ainsi que tout candidat à un parti politique et toute entreprise connue pour être détenue ou exploitée par un agent public. Il convient de noter que le terme « gouvernement » inclut toutes les branches, tous les niveaux et toutes les subdivisions de tout gouvernement (par exemple, local, régional ou national, administratif, législatif ou exécutif). Agents publics comprennent, sans s'y limiter :

- tout fonctionnaire ou représentant élu ou nommé (par exemple, un membre d'un ministère des transports ou de la défense) ou un membre d'une famille régnante ;
- tout employé, fonctionnaire, sous-traitant, consultant ou représentant d'un gouvernement ou de tout département, agence ou organisme public (par exemple, les entreprises parapubliques ou publiques, y compris les compagnies aériennes publiques) ;
- tout employé ou toute personne agissant pour le compte ou au nom d'un fonctionnaire, d'une agence gouvernementale ou de toute entreprise exerçant une fonction gouvernementale (par exemple, un agent chargé de délivrer des licences ou un agent fiscal) ;
- tout parti politique, dirigeant, employé ou personne agissant pour le compte ou au nom d'un parti politique ou d'un candidat à une fonction publique ;
- toute personne au service d'un gouvernement, y compris les membres de l'armée, des garde-côtes, de l'agence spatiale, de la police ou de la fonction publique ;
- tout employé ou toute personne agissant pour le compte ou au nom d'une organisation internationale publique (par exemple, les Nations unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, etc.) ; ou
- ou les membres de la famille et les proches parents de l'une des personnes susmentionnées (par exemple, un parent, un conjoint, un enfant ou un frère ou une sœur, y compris ceux liés par alliance).

B. Clause anti-corruption

1. Le VENDEUR, ses dirigeants, employés, agents et toute personne ou société pouvant être impliquée dans l'exécution et/ou la réalisation du Contrat doivent se conformer à toutes les lois, règles et réglementations gouvernementales, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les lois anticorruption locales et internationales applicables à l'exécution de ses obligations et activités dans le cadre du présent Contrat.
2. En conséquence, dans le cadre de l'exécution du Contrat, le VENDEUR s'abstiendra de :
 - a. Offrir, promettre, organiser ou payer, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur (y compris, mais sans s'y limiter, des sommes d'argent, des cadeaux, des divertissements et des faveurs spéciales) à toute personne, y compris des fonctionnaires, dans le but d'inciter indûment cette personne à accomplir ou à ne pas accomplir ses fonctions officielles, ou d'aider le VENDEUR à obtenir des contrats, à conserver des contrats ou à obtenir un avantage indu ;
 - b. Offrir ou verser des paiements non officiels à des agents publics afin d'accélérer ou d'obtenir des mesures gouvernementales courantes (y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention de permis, de licences ou d'autres documents officiels ; le traitement de documents gouvernementaux, tels que les visas et les ordres de travail ; la fourniture d'une protection policière, la collecte et la distribution du courrier, ou la planification d'inspections liées à l'exécution de contrats ou au transit de marchandises à travers le pays) ;
 - c. Rechercher, accepter ou payer toute information confidentielle et non publique concernant les concurrents, les appels d'offres et les spécifications techniques, les soumissions et les prix des soumissions.
3. Le FOURNISSEUR doit s'assurer que les dispositions susmentionnées sont incluses dans tous les contrats conclus avec ses sous-traitants.
4. Le FOURNISSEUR doit immédiatement informer l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME de toute enquête ou procédure judiciaire engagée à son encontre par une autorité publique en rapport avec une violation présumée des lois et règlements applicables concernant l'exécution et/ou la réalisation du Contrat par lui-même ou ses filiales, ses dirigeants, ses employés, ses agents ou toute personne ou société pouvant être impliquée dans la réalisation du Contrat.
5. À la demande de l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME, le FOURNISSEUR doit démontrer les moyens mis en œuvre pour garantir sa conformité aux lois et réglementations anti-corruption, et l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME se réserve le droit d'auditer le FOURNISSEUR afin de vérifier sa conformité aux lois et réglementations anti-corruption applicables.
6. Si le VENDEUR ne respecte pas ses obligations en vertu de l'Annexe 3 « Politique anti-corruption du groupe Airbus », l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME se réserve alors le droit de résilier le Contrat.
7. Le VENDEUR indemnisera l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME pour toutes les pertes, réclamations, coûts, dommages ou dépenses encourus par l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME ou pour lesquels l'OPÉRATEUR DE LA PLATEFORME pourrait être tenu responsable, découlant directement ou indirectement d'un manquement du VENDEUR à l'une de ses obligations en vertu de la présente Annexe 3 « Politique anti-corruption du groupe Airbus ».